



2013

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



SMIPE Val Touraine Anjou

1, Impasse Clé des Champs ZI La Petite Prairie - BP 35 - 37140 BOURGUEIL

Tél. 02 47 97 89 75 - Fax. 02 47 97 91 02

Courriel : smipe-vta@wanadoo.fr

Présentation du Syndicat

Notre Syndicat entre dans sa 39^{ème} année de fonctionnement. Créé en 1974, il disposait à ses débuts d'un effectif de 6 agents.

Cette première action collective permettait d'assurer la collecte des ordures ménagères et surtout de faire disparaître toutes les décharges communales mal contrôlées et préjudiciables à notre environnement.

Depuis différentes filières de traitement ont été mises en place et le territoire du Syndicat a été quadrillé par un réseau actuel de déchetteries.

Ainsi, aujourd'hui, ce sont non seulement les ordures ménagères, mais également la totalité des déchets générés par la population et souvent par l'économie locale qui sont traités et valorisés par notre Syndicat.

Avec une exploitation en régie, un tonnage de 14 927 tonnes de déchets en 2013, c'est un effectif de 20 agents techniques qui est nécessaire pour assurer les collectes ordures ménagères et des recyclables, le fonctionnement du centre de transferts de Benais ainsi que l'exploitation des cinq déchetteries.

1) SA COMPOSITION

Le SMIPE Val Touraine Anjou compte 29 125 habitants, rassemblés au sein de 22 communes réparties dans trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunales adhérents, que sont :

Communauté de communes Touraine Nord Ouest

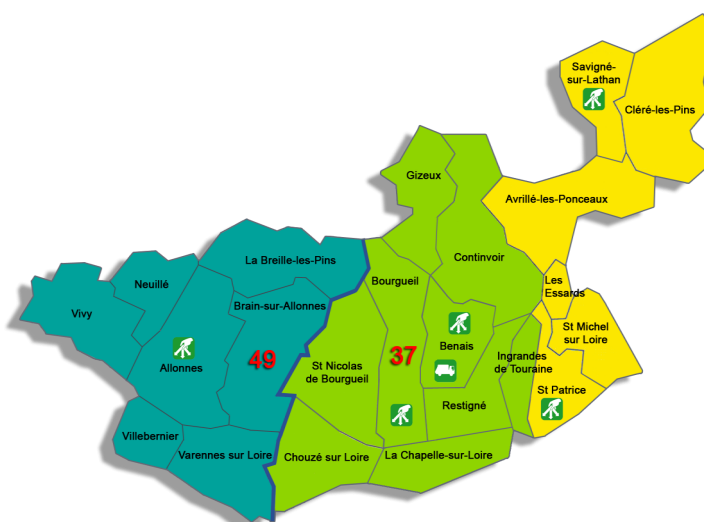
1. AVRILLE LES PONCEAUX
2. CLERE LES PINS
3. LES ESSARDS
4. ST MICHEL SUR LOIRE
5. ST PATRICE
6. SAVIGNE SUR LATHAN

Communauté de communes du Pays de Bourgueil

7. BENAIS
8. BOURGUEIL
9. LA CHAPELLE SUR LOIRE
10. CHOUZE SUR LOIRE
11. CONTINVOIR
12. GIZEUX
13. INGRANDES DE TOURAINE
14. RESTIGNE
15. ST NICOLAS DE BOURGUEIL

Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement (Canton d'Allonnes)

16. ALLONNES
17. BRAIN SUR ALLONNES
18. LA BREILLE LES PINS
19. NEUILLE
20. VARENNES SUR LOIRE
21. VILLEBERNIER
22. VIVY



Présentation du Syndicat

2) SA REPRESENTATION

Chaque Communauté est représentée au Comité Syndical. 44 délégués constituent l'assemblée délibérante du Syndicat.

Le bureau du Syndicat est composé d'un Président, de 4 vice-présidents et de 5 membres :

PRESIDENT : Yves BOUCHER (Brain sur Allonnes) depuis avril 2011

1er VICE PRESIDENT : Louis CALONNE (Savigné sur Lathan)

2ème VICE PRESIDENT : Patrice HENRY (Restigné)

3ème VICE PRESIDENT : Sylvette PITAULT (Bourgueil)

4ème VICE PRESIDENT : Gérard BORNES (Vareennes sur Loire)

MEMBRE DU BUREAU : Christian BARILLE (Vivy)

MEMBRE DU BUREAU : Louis KENEN (Allonnes)

MEMBRE DU BUREAU : Olivier RANJARD (St Michel sur Loire)

MEMBRE DU BUREAU : Pierre LAMBERT (La Chapelle sur Loire)

MEMBRE DU BUREAU : Pierre MARGOTTEAU (Chouzé sur Loire)

3) SES DOMAINES DE COMPETENCES

- ◆ Collecte des Ordures Ménagères en porte à porte,
- ◆ Collecte des colonnes de tri sélectif (Emballages, verre ménager et journaux, magazines) réparties sur les Points d'Apport Volontaire (P.A.V),
- ◆ Gestion de cinq déchetteries sur le territoire : Allonnes, Benais, Bourgueil, St Patrice et Savigné sur Lathan,
- ◆ Transferts des ordures ménagères à l'U.V.E. de Lasse (Maine Et Loire),
- ◆ Transferts des recyclables vers les centres de tri,

Evènements marquants en 2013

1) Promotion du compostage individuel

Pour la troisième année, le SMIPE a lancé une campagne de distribution des composteurs individuels auprès des usagers. Deux types de composteurs sont proposés à la vente, dans la limite des stocks disponibles et d'un composteur par foyer:

- ⇒ 600L en Bois pour 20€
- ⇒ 320L en PEHD pour 10€

2) Modification des horaires de déchetteries selon la saison et la fréquentation

Le Syndicat a fait le choix de modifier les horaires de déchetteries en fonction des saisons afin d'adapter au mieux le service à la fréquentation des usagers (*voir p 18*).

3) Sens unique déchetterie de Bourgueil

Le sens de circulation dans l'enceinte de la déchetterie de BOURGUEIL a été modifié. Un sens unique a été opérationnel en fin d'année permettant ainsi de fluidifier la circulation sur le site lors des heures d'affluence. L'entrée se fait donc coté services administratif pour une sortie, rue de Bretagne.

4) Signalétique en déchetterie de Bourgueil

Depuis le mois de septembre, les administrés disposent de nouveaux panneaux d'informations au pied de chaque caisson. Ainsi, ils sont mieux informés sur le contenu du caisson et les déchets à déposer. Un dispositif de communication qui sera étendu aux autres déchetteries en 2014.

5) Mise en place d'un caisson pour la récupération des objets réutilisables sur la déchetterie de Benais

Un container pour entreposer des objets réutilisables, a été déposé sur le site de la déchetterie de Benais. Les usagers peuvent l'utiliser sur information et sous contrôle du gardien. L'Association ASPIRE, à l'initiative de la démarche, n'a plus qu'à prélever les objets tout en parachevant le tri.

OBJECTIFS :

- pour le SMIPE : diminution du volume des encombrants.
- pour l'Association : apport de ressources financières avec la revente des objets pour des sommes modiques permettant ainsi aux plus défavorisés de s'équiper.
- pour les usagers : le sentiment de faire une bonne action et participer au développement durable.

6) Mise en place des caissons fermés pour la collecte des cartons

Ces derniers sont équipés de toit avec ouverture adaptée, afin de protéger les cartons des intempéries et permettre la livraison d'un produit de qualité. Ainsi, nous réduisons la décote qui nous est appliquée lorsque le taux d'humidité est trop important.

7) Hangar à cartons sur le site de Benais

Afin de protéger les cartons contre les intempéries, le hangar de stockage du site de Benais a été cloisonné et bardé.

8) Arrivée de la nouvelle benne de 26 T

Le renouvellement de notre flotte de véhicules de collectes se poursuit avec l'acquisition d'une benne OM de 26 T pour la collecte des Communes les plus importantes, permettant ainsi au Syndicat de s'affranchir d'un vidage en cours de tournée.



Tonnages collectés

SYNTHESE DES TONNAGES COLLECTÉS

| Tonnages collectés 2013 | Ratio/kg/hab en 2013 | Tonnages collectés 2012 | Ratio/kg/hab en 2012 | Evolution 2012 - 2013 |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|

Population du SMIPE : 29 125

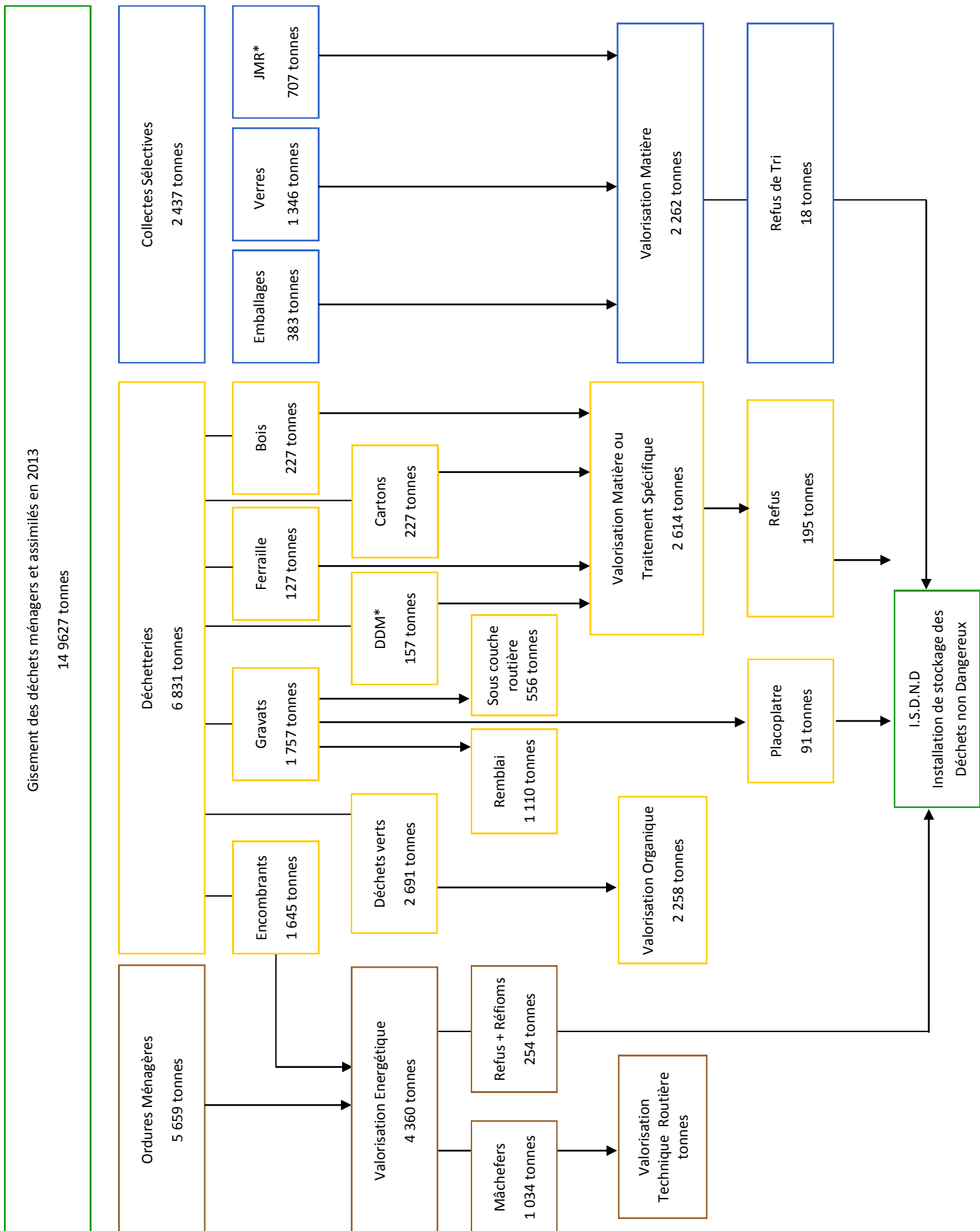
| LES ORDURES MENAGERES | | | | | |
|-----------------------|----------|--------|----------|--------|---------|
| TONNAGES COLLECTES | 5 658,78 | 194,29 | 5 771,18 | 198,83 | -1,95 % |

| LES RECYCLABLES | | | | | |
|--|-----------------|--------------|-----------------|--------------|---------------|
| EMBALLAGES | 383,52 | 13,17 | 379,22 | 13,06 | 1,13 % |
| JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES (JRM) | 707,12 | 24,28 | 658,12 | 22,67 | 7,45 % |
| VERRE MENAGER | 1 346,32 | 46,23 | 1 360,86 | 46,88 | -1,07 % |
| TOTAL TONNAGES COLLECTES SELECTIVES | 2 436,96 | 83,67 | 2 398,20 | 82,62 | 1,62 % |

| DECHETTERIES | | | | | |
|---|-----------------|---------------|-----------------|---------------|----------------|
| DECHETS BANALS | | | | | |
| VEGETAUX | 2 691,19 | 92,40 | 2 370,58 | 81,67 | 13,52 % |
| FERRAILLES | 126,68 | 4,35 | 184,56 | 6,36 | -31,36 % |
| BOIS (non peint) | 226,62 | 7,78 | 233,14 | 8,03 | -2,80 % |
| CARTONS (gros de magasins) | 227,50 | 7,81 | 246,45 | 8,49 | -7,69 % |
| ENCOMBRANTS ou TOUT VENANT | 1 645,00 | 56,48 | 1 815,89 | 62,56 | -9,41 % |
| GRAVATS | 1 757,30 | 60,34 | 2 124,65 | 73,2 | -17,29 % |
| DECHETS DANGEREUX DES MENAGES (DDM) | | | | | |
| BATTERIES | 3,71 | 0,13 | 4,85 | 0,17 | -23,51 % |
| DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES & ELECTRONIQUES (D3E) | 126,47 | 4,34 | 126,08 | 4,34 | 0,31 % |
| PEINTURES / SOLVANTS | 13,50 | 0,46 | 18,06 | 0,62 | -25,27 % |
| NEONS | 0,95 | 0,03 | 0,45 | 0,02 | 110,22 % |
| CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS | 0,35 | 0,01 | 0,26 | 0,01 | 32,69 % |
| PILES | 3,04 | 0,10 | 2,73 | 0,09 | 11,39 % |
| HUILES MINERALES | 6,29 | 0,22 | 12,9 | 0,44 | -51,24 % |
| HUILES VEGETALES | 1,80 | 0,06 | 0,9 | 0,03 | 100,00 % |
| DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) | 0,75 | 0,03 | 0,99 | 0,03 | -24,04 % |
| RADIOGRAPHIES | 0,02 | 0,001 | 0,08 | 0,00 | -73,81 % |
| TOTAL DES TONNAGES DECHETTERIES | 6 831,17 | 234,55 | 7 142,57 | 246,07 | -4,36 % |

| | | | | | |
|---------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|----------------|
| TOTAL GLOBAL | 14 927,00 | 512,51 | 15 312,00 | 527,53 | -2,51 % |
|---------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|----------------|

Gisement des déchets



I - LES ORDURES MENAGERES

1) - ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte

1) *Les ordures ménagères*

La collecte des Ordures Ménagères est effectuée en régie, par les 12 agents que compte le service de collecte, encadré par un responsable technique.

Le nombre d'habitants desservis en porte à porte au titre de l'année 2013 est de 29 125 (*population sans double compte - dernier recensement INSEE avec prise en compte des recensements complémentaires*).

Consécutivement à la remise en cause du schéma de collecte des ordures ménagères (en 15 avril 2011) les 21 communes - considérées en milieu rural dispersé - sont collectées une fois par semaine contre une collecte 2 fois par semaine pour la seule Commune de Bourgueil, considérée en milieu semi-rural et comptant 3 898 habitants.

Comme en témoigne l'organisation des circuits de collecte ci-après, 4 bennes à ordures ménagères sont requises afin d'assurer les collectes programmées chaque semaine.

Actuellement le syndicat dispose d'un parc de 6 véhicules permettant d'assurer le service en cas d'entretien ou de pannes diverses.

Précisons qu'il n'y a pas de conteneurisation obligatoire, libre choix est laissé aux usagers qui en majorité optent pour les sacs. Ils peuvent toutefois, s'ils le souhaitent, se fournir en bac individuel auprès du Syndicat.

| Collecte des Ordures Ménagères - Circuits 2013 * | |
|--|---|
| LUNDI | JEUDI |
| BOURGUEIL (3 agents) | ST NICOLAS DE BOURGUEIL / LA BREILLE LES PINS |
| VARENNES SUR LOIRE | BOURGUEIL |
| | BENAIS/ CONTINVOIR / GIZEUX |
| | CLERE LES PINS / LES ESSARDS |
| MARDI | VENDREDI |
| ALLONNES (23%) / LA CHAPELLE SUR LOIRE | RESTIGNE / AVRILLE LES PONCEAUX |
| ALLONNES (77%) | VIVY |
| CHOUZE SUR LOIRE | SAVIGNE SUR LATHAN / ST MICHEL SUR LOIRE |
| MERCREDI | |
| BRAIN SUR ALLONNES | |
| ST PATRICE/ NEUILLE | |
| VILLEBERNIER / INGRANDES DE TOURAINE | |

* Ne sont pas considérées dans ce tableau la collecte des cartons commerçants ainsi que la collecte du verre ménager auprès de quelques gros producteurs assujettis à la Redevance Spéciale.

2) *Les déchets des producteurs autres que les ménages*

Les déchets non ménagers sont collectés simultanément avec les ordures ménagères, dès lors qu'ils sont, de part leur nature, assimilables aux ordures ménagères. Ils proviennent :

- des commerçants, artisans,
- des entreprises et/ou établissements privés à vocation professionnelle,
- des complexes municipaux ou intercommunaux,
- de maisons de retraite,
- des établissements scolaires,

I - LES ORDURES MENAGERES

Le financement de ce service est assuré par la Redevance Spéciale mise en place depuis 2011 (obligation réglementaire depuis 1992).

Les usagers concernés ont obligation de contractualiser avec le Syndicat pour pouvoir bénéficier de ce service. Une redevance, basée sur le volume des bacs mis à disposition est définie pour chacun.

| ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE | NOMBRE D'ASSUJETTIS REDEVABLES | MONTANT DES REDEVANCES PERÇUES PAR LE SYNDICAT AU TITRE DU SERVICE RENDU |
|--|--------------------------------|---|
| Communes | 22 | 51 159.42 € |
| Structures et Ets non soumis à la TEOM* | 17 | 29 755.75 € |
| Artisans/commerçants et structures soumises à la TEOM et redevables | 31 | 20 442.53 € |
| Artisans/commerçants et structures soumises à la TEOM mais non- redevables | 126 | Soit la TEOM payée couvre le service, soit le volume de déchets générés est en dessous du seuil fixé à 500 litres |

* TEOM = Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le nombre d'assujettis redevables est à différencier du nombre total d'assujettis à la Redevance Spéciale, au nombre de 196.

En effet, 126 assujettis à la Redevance Spéciale ne sont pas redevables, aux motifs suivants :

- soit le montant de la TEOM payée couvre le service rendu par le Syndicat
- soit le volume de déchets générés est en de-deçà du seuil fixé à 500 litres.

3) Les tonnages collectés

En comparaison avec 2012, on constate une diminution des tonnages collectés de 1.95 %. Un résultat plutôt encourageant lié, d'une part à la mise en place de campagnes de distribution des composteurs individuels ainsi qu'à l'application des consignes de tri liées à la mise en place de colonnes au sein 80 Points d'Apport Volontaire disposés sur tout le territoire, d'autre part.

B — Le Traitement

Préalablement à l'opération de traitement, les ordures ménagères collectées sont orientées directement au sein du centre de transfert de Benais. Déversées par chaque benne à ordures ménagères à l'issue de la tournée, les ordures ménagères sont ensuite rechargées dans des caissons de 35m³ permettant ainsi une optimisation en matière de transport vers l'Unité de Valorisation Energétique de Lasse.

Deux rotations sont en moyenne effectuées chaque jour, représentant près de 20 tonnes transportées à l'aide d'un véhicule porteur et d'une remorque, soit 2 caissons à chaque rotation.

La gestion du quai de transfert est effectuée en régie par un adjoint technique, responsable du site dont le temps de travail sur le site se décline ainsi :

- 60 % chargement des ordures ménagères
- 18 % chargement des recyclables
- 22 % chargement des déchets déchetteries

I - LES ORDURES MENAGERES

Au titre de l'année 2013, 5 658.78 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire et transportées par nos véhicules afin d'être valorisées énergétiquement par le SIVERT de l'Est Anjou au sein de l'usine d'incinération de Lasse, par l'entreprise Veolia exploitant par délégation.

Evolution des tonnages par mode de traitement

| | Tonnages ordures Ménagères collectés | Tonnages envoyés à l'U.V.E de Lasse | |
|------|---|--|--------|
| 2009 | 7 204 | 3 313 | 46,9 % |
| 2010 | 6 957 | 4 031 | 57,9 % |
| 2011 | 5 956 | 5 956 | 100 % |
| 2012 | 5 771 | 5 771 | 100% |
| 2013 | 5 658 | 5 658 | 100% |

Suite à la valorisation énergétique, les métaux ferreux et non ferreux sont récupérés dans les mâchefers (résidus solides)

Ainsi en 2013, ont été envoyés, pour le compte du SMIPE, dans des filières de recyclage :

- 172,83 tonnes de métaux ferreux (acier)
- 7,2 tonnes de métaux non ferreux (aluminium, le cuivre, le zinc, le nickel, le plomb, l'étain et le chrome).

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Les dépenses réalisées au titre de la collecte des ordures ménagères, au titre de l'année 2013, se sont élevées à la somme de **737 867.88 TTC** (contre 747 189 € en 2012).

B — Le Traitement et le transfert

Le Syndicat s'est acquitté de la somme de 410 019.61 € pour les 5711 tonnes incinérées durant cette année 2013 (5658 tonnes collectées + 53 tonnes représentant 5 caissons en stock au 31/12).

La valorisation énergétique a été facturée à raison de 60.93 €/HT, à laquelle il convient d'ajouter 4 € HT/tonne, au titre de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes instaurée par l'Etat en 2008).

Les 292 rotations (soit 582 caissons) qui ont été effectuées en direction de l'UVE ont représenté un coût moyen de transport de 262.62 €/TTC par rotation.

Un poste qui subi une réduction de ses charges (183 554.49 € contre 195 054 € en 2012) en partie liée à la diminution des tonnages transportés mais également à l'optimisation des transferts consécutivement à l'acquisition d'un porteur de 44 tonnes au lieu de 40 tonnes pour les porteurs précédemment acquis.

Cf. synthèse coût du service p.10

I - LES ORDURES MENAGERES

| Synthèse coût du service ORDURES MENAGERES (données résultant du CA 2013) | | | | | | |
|--|------------------------------------|-----------------|----------------|--|--|------------------------------------|
| Nature de la dépenses | Montant TTC (résultant du CA 2013) | Coût/tonne | Coût/hab. | Recettes ou Soutien financiers | Partenaire | Montant TTC (résultant du CA 2013) |
| Charges liées à la Collecte (avec prise en compte du remboursement des indemnités journalières pour 20 375.48 €) | 737 867.88 € | 130.41 € | 25.33 € | Soutien à la valorisation énergétique | ECO FOLIO | 13 766.29 € |
| Charges liées au traitement (incluant les transferts) | 593 574.10 € | 104.90 € | 20.38 € | Redevances spéciales | Professionnels / structures diverses / Mairies | 98 458.33 € |
| Charges complémentaires Adhésion SIVERT + acquisition composteurs | 28 495.09 € | 5.03 € | 0.97 € | Divers Péréquation liée au transport des OM Remboursement sinistre, Redevances d'enlèvement particuliers, etc | SIVERT Est Anjou GROUPAMA Assurances Conseil Général | 20 802.22 € |
| TOTAL DES DEPENSES | 1 359 937.07 € | 240.35 € | 46.69 € | TOTAL DES RECETTES | | 133 046.84 € |

Tonnages collectés en 2013 : 5 658 tonnes — habitants : 29 125



Coût Net (dépenses-recettes) 1 226 890.23 € TTC ➔ 42.12 €/habitant 216.84 €/tonne

La diminution des dépenses par rapport à l'exercice 2012 est insuffisante pour combler celle des recettes (- 33 000 €, soit 1,13 €/habitant) engendrées en grande partie par la suppression du soutien à l'incinération octroyé par Eco Folio depuis le 1er janvier 2013 (- 28 800 €).

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant les 3 dernières années :

| Année 2011 | Année 2012 | Année 2013 |
|------------|------------|------------|
| 44.31 € | 41.70 € | 42,12 € |

II - LES RECYCLABLES

ASPECTS TECHNIQUES

A - Les modalités de la collecte sélective

La collecte sélective comprend l'ensemble des déchets des ménages, qui sont recyclables.

Les trois flux EMBALLAGES, JOURNAUX-REVUES & VERRE MENAGER, sont collectés au sein de 80 Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) aménagés sur l'intégralité du territoire du Syndicat, représentant 242 colonnes.



La collecte des colonnes est effectuée en régie par le personnel du Syndicat, à l'aide d'un camion grue à benne déposable. Deux agents permanents assurent cette mission chaque semaine et selon un cycle de travail de 2 x 7 heures.

Les circuits de collecte sont définis en fonction du taux de remplissage de chaque Point d'Apport Volontaire d'une part, et de la situation géographique des P.A.V, d'autre part.

Il est à noter que ce planning est ajusté chaque semaine en fonction de la fréquentation et des taux de remplissage des colonnes, selon la fréquence suivante :

| Jour de la semaine | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-----------------------|------------|------------|----------------|-----------------|----------------------------------|
| Type de flux collecté | Emballages | Emballages | Verre Ménagers | Journaux/revues | Emballages/ Nettoyage des PAV |

Evolution des tonnages collectés (5 dernières années)

| | | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-----------------|------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Emballages | PAP* | - | - | - | - | - |
| | PAV* | 406,18 | 406 | 404,56 | 379,22 | 383,52 |
| Verres | PAP | 1395,04 | 1416,80 | - | - | - |
| | PAV | - | - | 1332,58 | 1360,86 | 1346,32 |
| Journaux/Revues | PAP | 507,66 | 476,20 | - | - | - |
| | PAV | - | - | 714,30 | 658,12 | 707,12 |
| Total | | 2308,9 | 2299,0 | 2451,4 | 2398,2 | 2436,96 |

* PAP = Porte à porte

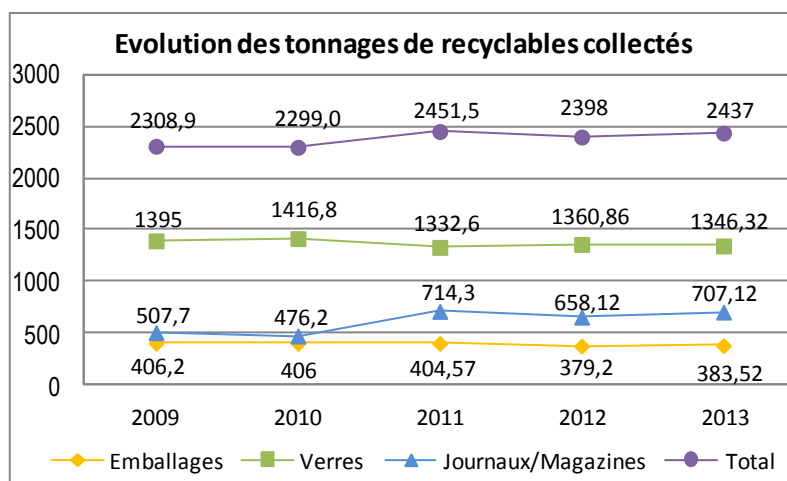
* PAV = Points d'Apport Volontaire

II - LES RECYCLABLES

Liste des 80 Points d'Apport Volontaire (PAV) présents sur le territoire du Syndicat

| | Population en 2013 | Nombre de PAV |
|--|--------------------|---------------|
| Communauté Touraine Nord Ouest | | |
| Avrillé les ponceaux | 449 | 2 |
| Cléré les Pins | 1304 | 5 |
| Les Essards | 155 | 1 |
| St Michel sur Loire | 629 | 2 |
| St Patrice | 677 | 3 |
| Savigné sur Lathan | 1367 | 6 |
| Total | 4581 | 19 |
| Communauté de communes du Pays de Bourgueil | | |
| Benais | 937 | 4 |
| Bourgueil | 3898 | 6 |
| La Chapelle sur Loire | 1528 | 1 |
| Chouzé sur Loire | 2071 | 7 |
| Continvoir | 467 | 1 |
| Gizeux | 449 | 2 |
| Ingrandes de Touraine | 501 | 1 |
| Restigné | 1198 | 1 |
| St Nicolas de Bourgueil | 1177 | 4 |
| Total | 12226 | 27 |
| Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement - Canton d'Allonnes | | |
| Allonnes | 3013 | 10 |
| Brain sur Allonnes | 2012 | 5 |
| La Breille les Pins | 595 | 2 |
| Neuillé | 945 | 2 |
| Varennes sur Loire | 1891 | 6 |
| Villebernier | 1449 | 2 |
| Vivy | 2413 | 7 |
| Total | 12318 | 34 |
| | 29125 | 80 |

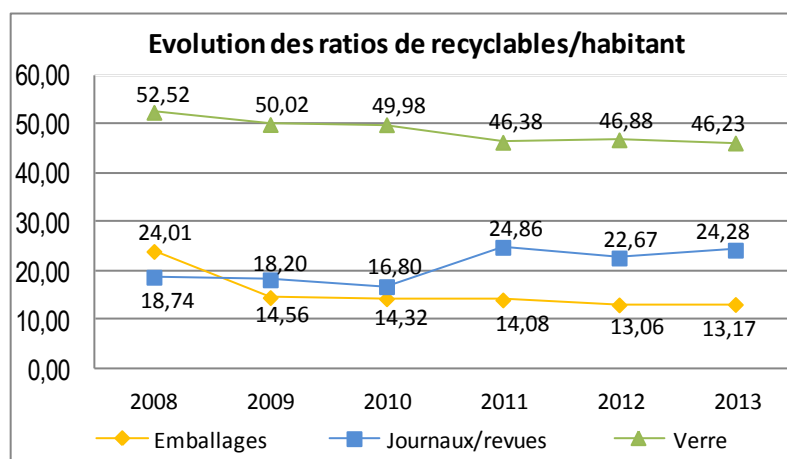
II - LES RECYCLABLES



COMMENTAIRE

En 2013, on constate une légère augmentation des tonnages du papier et des emballages, par rapport à 2012. La prise de conscience des usagers et la connaissance de la situation géographique des colonnes peut expliquer cette légère progression.

On observe une légère baisse des tonnages Verres Ménagers liée, sans nul doute, à un nouveau mode de consommation des usagers.



Enfin, concernant la légère augmentation des tonnages globaux constatée en 2013, pourrait être la conséquence des campagnes de communication effectuées par les ambassadeurs de tri en porte à porte auprès des administrés durant cette année.

B - Le tri et le recyclage

Les Emballages ménagers

Les Emballages ménagers sont collectés, en régie avant d'être acheminés vers le centre de tri de Performance Environnement à Dampierre sur Loire (49) avec lequel le Syndicat s'est engagé dans le cadre d'un contrat de prestation de tri (260 €/tonne) jusqu'au 30 juin 2014.

En moyenne 4 caissons de 30 m³, soit environ 3 tonnes, sont acheminés par semaine.

L'étape de tri est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants. Séparés par flux, les déchets valorisables sont ensuite compressés et mis en balles pour être expédiés vers des recycleurs.

En fonction de la matière, ces déchets sont recyclés pour devenir de nouveaux produits ou de nouveaux emballages, économisant ainsi de la matière première vierge, de l'eau et de l'énergie.

Quant aux refus de tri (erreurs de tri), ils correspondent aux déchets non recyclables, en l'état actuel des filières, présents dans les différents flux collectés. En 2013, 19 tonnes d'emballages non conformes (représentant 6 % du tonnage collecté) n'ont pu être valorisées et ont été redirigées vers le centre de transfert de Benais avant d'être acheminées vers l'unité de valorisation énergétique de Lasse. Cette manœuvre entraîne naturellement un coût supplémentaire de gestion.

II - LES RECYCLABLES

Les Journaux Revues Magazines

A l'issue de la relève des colonnes, les Journaux Revues et Magazines sont acheminés vers le centre de transfert de Benais avant d'être transférés, en régie, sur le site du centre de tri de Tiercé de l'Entreprise Brangeon, qui se chargera d'en effectuer le transfert pour le compte d'UPM KUMENE—CHAPELLE DARBLAIS à Grande Couronne (76) - repreneur désigné par contrat jusqu'en mars 2014.

Le verre ménager

Après collecte, en régie, le verre est déposé sur la plateforme prévue à cet effet, sur le site de Bourgueil. Il est ensuite repris par Saint Gobain Emballages par l'intermédiaire du transporteur Bomex qui oriente le verre vers la plateforme d'exploitation de Rozet St Albin (02), d'Andrezieux Bouthéon (42) ou de Cognac (16) où il sera recyclé à 100% et à l'infini.

1) Filières de recyclage :

| Matières | Prestataires - Centre de tri | Prestataires de Recyclage |
|------------------------|--|---|
| Acier |  |  |
| Aluminium | |  |
| Briques Alimentaires | |  |
| Cartons/Cartonnettes | |  |
| Flaconnages Plastiques | |  |
| Journaux/Magazines |  |  |
| Verre Ménager |  |  |

2) Les tonnages recyclés :

Les tonnages recyclés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage (qu'il s'agisse des collectes en PAP, PAV).

Ce tonnage recyclé n'est pas identique au tonnage collecté puisqu'il correspond aux tonnages collectés auxquels on a déduit les refus de tri, la freinte (*perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport*), sans oublier l'état du stock.

Dans le tableau ci-après, détail par matière des tonnages recyclés au titre de 2013.

(Rappel tonnage collecté : 2 436.96 tonnes)

. Tonnage trié mais non conditionné, en stock au 31/12 au sein des centres de tri ==> 137.37 tonnes

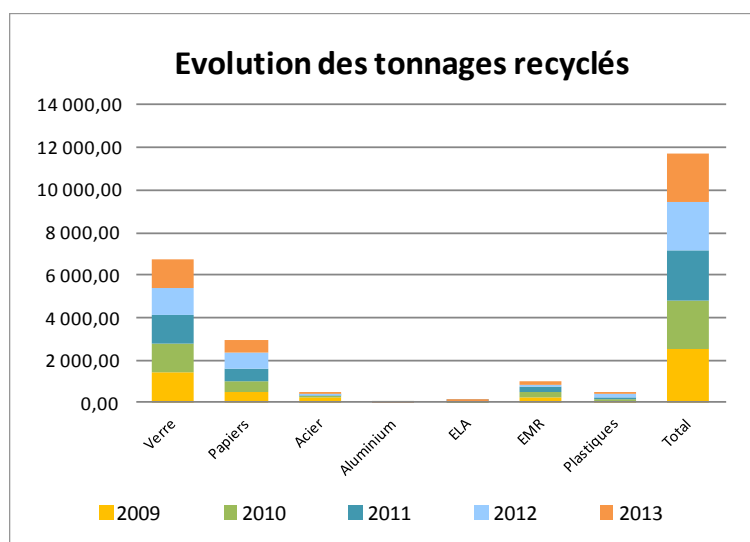
. Tonnage de refus enregistré ==> 19.019 tonnes (6 %) - Tonnage de freinte enregistré ==> 16.49 Tonnes (5.2%)

II - LES RECYCLABLES

| | 2011 | Ratio (hab/kg/an) | 2012 | Ratio (hab/kg/an) | 2013 | Ratio (hab/kg/an) |
|--------------------|----------------|----------------------|----------------|----------------------|----------------|----------------------|
| Verre | 1326,13 | 46,16 | 1335,26 | 46,00 | 1330,62 | 45,69 |
| Papiers | 694,30 | 22,45 | 651,56 | 22,44 | 661,76 | 22,72 |
| EMBALLAGES | | | | | | |
| Acier | 16,29 | 0,57 | 50,35 | 1,73 | 41,30 | 1,42 |
| Aluminium | 1,38 | 0,05 | 2,28 | 0,08 | 1,57 | 0,05 |
| ELA ⁽¹⁾ | 24,1 | 0,84 | 20,32 | 0,70 | 5,94 | 0,20 |
| EMR ⁽²⁾ | 173,87 | 6,05 | 143,475 | 4,94 | 130,23 | 4,47 |
| Plastiques | 103,86 | 3,62 | 101,58 | 3,50 | 90,68 | 3,11 |
| Total | 2290,52 | 79,73 | 2343,83 | 80,75 | 2262,10 | 77,67 |

1) ELA : Emballages Liquides Alimentaires soit les briques alimentaires

2) EMR : Emballages Ménagers Recyclables soit les cartons/cartonnets



On constate une baisse de 1,07 % des tonnages du verre ménager en 2013 par rapport à 2012.

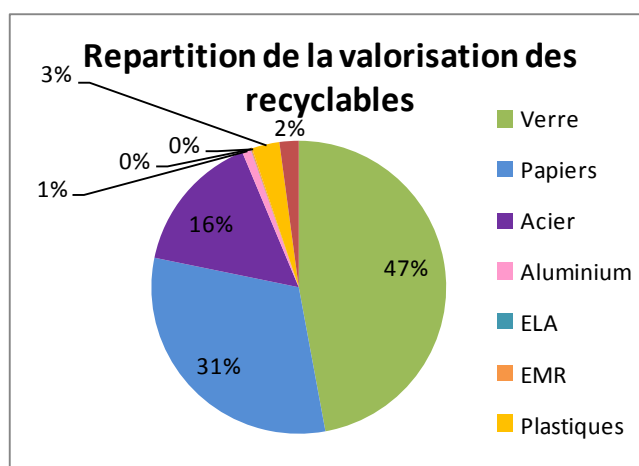
La diminution entamée depuis plusieurs années, peut s'expliquer par un changement de comportement des consommateurs qui privilégient de plus en plus les contenants en plastique ou en carton au détriment des contenants en verre.

Une stabilisation des tonnages est observée pour les autres flux.

3) La valorisation

En 2013, il a été valorisé 92,8% (contre 82% en 2012) des emballages ménagers et du carton brun issus de la collecte des professionnels en porte à porte, entrants en centre de tri.

Précisons que ce taux de valorisation est fluctuant car en lien étroit avec l'état du stock au 31/12 de l'année concernée.



II - LES RECYCLABLES

2) ASPECTS FINANCIERS

A - La Collecte

Les dépenses réalisées au titre de la collecte des recyclables, pour l'année 2013, se sont élevées à **289 708.15 €**, contre 283 734.38 € en 2012.

Conscient de la difficulté d'adapter la fréquence des collectes en fonction des taux de remplissage des colonnes, le Syndicat accordera une très grande importance à ce service en 2012 afin d'optimiser les circuits de collectes.

B - Le traitement et le transfert

Le coût de traitement des différents flux s'est élevé à 98 166.35 €, comprenant notamment :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| • Verre ménager | 11 211.11 € |
| • Emballages | 84 334.51€ |
| • Cartons (<i>professionnels</i>) | 2 620.73 € |

Les différents transferts à destination des filières de recyclage ont coûté au Syndicat : 93 159.77 €

Le Syndicat a fait le choix de se doter de suffisamment de caissons pour éviter au maximum les ruptures de charges (déchargement au centre de transfert avant l'acheminement vers le centre de tri concerné). C'est ainsi qu'en ce qui concerne le transfert des emballages, les circuits ont été étudiés afin de permettre aux agents de collecte d'acheminer directement les emballages à l'issue de leur tournée (qu'ils achèvent sur les Communes du Maine et Loire). Le centre de tri de Dampierre n'étant situé qu'à quelques kilomètres du Canton d'Allonnes.

C - Les recettes

Aspects contractuels – Eco-organismes

◆ Eco-Emballages ECO EMBALLAGES

En 2006, un contrat entre le SMIPE et Eco-Emballages (signé le 28 mars 2006) précise entre autres les conditions de soutien financier en rapport avec la collecte sélective des emballages ménagers (soutien à la tonne triée, soutien aux actions de communication...).

Au titre de l'année 2013, le Syndicat a bénéficié de **316 265.38 euros** émanant d'Eco Emballages. Une redistribution des recettes (en matière de cartons) a permis au Syndicat de bénéficier de recettes complémentaires au sein des recyclables, au détriment des soutiens perçues en déchetterie.

◆ Eco-Folio

Une convention signée en 2008 avec l'éco-organisme Eco-Folio chargé de la mise en place de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) relative à la mise sur le marché des imprimés gratuits permet au Syndicat de bénéficier, au titre de l'année 2013 d'un soutien financier de **20 039.56 euros**.

II - LES RECYCLABLES

◆ Les recettes filières

Concernent les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- Reprise des flaconnages plastiques (VALORPLAST) : 30 778.60 €
- Reprise du verre ménager (Verreries de St GOBAIN) : 32 785.16 €
- Reprise des cartons (SEYFERT PAPER) : 23 293.91 €
- Reprise des Journaux Revues Magazines (UPM—CHAPELLE DARBLAY) : 30 434.00 €

| Synthèse coût du service RECYCLABLES (données résultant du CA 2013) | | | | | |
|--|------------------------------------|------------|-----------|---|------------------------------------|
| Dépenses et nature de la prestation | Montant TTC (résultant du CA 2013) | Coût/tonne | Coût/hab. | Recettes ou Soutien financiers | Montant TTC (résultant du CA 2013) |
| Charges liées à la Collecte | 289 708.15 € | 118.92 € | 9.94 € | Recettes filières | 117 291.00 € |
| Charges liées au traitement (incluant les transferts) | 191 326.12 € | 78.54 € | 6.56 € | Soutien à la valorisation des imprimés non sollicités | 20 039.56 € |
| | | | | Redevances spéciales | 2 899.37 € |
| | | | | Soutiens ECO EMBALLAGES | 316 265.38 € |
| TOTAL DES DEPENSES | 481 034.27 € | 197.46 € | 16.51 € | TOTAL DES RECETTES | 456 495.31 € |

Tonnages collectés en 2013 : 2 436 tonnes — habitants : 29 125



Coût Net (dépenses - recettes) **24 538.96 € TTC** → 0.84 €/habitant 10.07 €/tonne

Une diminution du coût du service engendré par des recettes supplémentaires par rapport à 2012 (+ 47 000 €) liées à une redistribution des recettes. En effet, le soutien à la tonne triée (E. EMBALLAGES) en matière de cartons (déclarés en déchetterie) est supprimé au profit d'un soutien supplémentaire à la communication en matière de recyclable seulement.

De plus, un soutien à la valorisation énergétique sur les refus traités par les centres de tri est désormais comptabilisé en fonction des tonnages recyclables valorisés.

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant les 3 dernières années :

| ANNEE 2011 | ANNEE 2012 | ANNEE 2013 |
|------------|------------|------------|
| 13.01€ | 1.48 € | 0.84 € |

III - LES DECHETTERIES

A - LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

1) Horaires de déchetteries

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|----------|--------------------------------|
| HORAIRES D'HIVER (Du 15 octobre au 14 avril) | | | | | | |
| ALLONNES | 09h00 - 12h00 | 14h30 - 17h30 | 14h30 - 17h30 | 09h00 - 12h00 | FERMEE | 09h00 - 13h00 |
| BENAI | 06h30 à 12h00 | | | | | |
| BOURGUEIL | 14h30 - 17h30 | 09h00 - 12h00 | 09h00 - 12h00 | 14h30 - 17h30 | FERMEE | 09h00 - 13h00 |
| SAVIGNE SUR LATHAN | 14h30 - 16h30 | FERMEE | 09h00 - 12h00 | FERMEE | FERMEE | 09h00 - 13h00 |
| ST PATRICE | 09h00 - 12h00 | FERMEE | 14h30 - 16h30 | FERMEE | FERMEE | 09h00 - 13h00 |
| HORAIRES D'ÉTÉ (Du 15 avril au 14 octobre) | | | | | | |
| ALLONNES | 09h00 - 12h00 | 14h30 - 17h30 | 14h30 - 17h30 | 09h00 - 12h00 | FERMEE | 09h00 - 12h00 14h00 - 17h30 |
| BENAI | 06h30 à 12h00 | | | | | |
| BOURGUEIL | 14h30 - 17h30 | 09h00 - 12h00 | 09h00 - 12h00 | 14h30 - 17h30 | FERMEE | 09h00 - 12h00 14h00 - 17h30 |
| SAVIGNE SUR LATHAN | 14h30 - 16h30 | FERMEE | 09h00 - 12h00 | FERMEE | FERMEE | 09h00 - 12h00 14h00 - 16h30 |
| ST PATRICE | 09h00 - 12h00 | FERMEE | 14h30 - 16h30 | FERMEE | FERMEE | 09h00 - 12h00 14h00 - 16h30 |

2) Localisation

-  DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES
-  QUAI DE TRANSFERT



3) Déchets acceptés en déchetterie

| TYPES DE DECHETS ACCEPTES | Allonnes | Benais | Bourgueil | St Patrice | Savigné sur Lathan | Définitions / Consignes à respecter |
|--|--------------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|
| Batteries | X | X | X | X | X | |
| Bois | X | X | X | X | X | Tronc d'arbre Ø < 20 cm |
| Cartons | X | X | X | X | X | Vidés, propres, secs et aplatis |
| Cartouches imprimantes, toners | X | X | X | X | X | |
| Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (D3E) | X | X | X | X | X | Petits et gros électroménagers, chauffe-eau, matériels informatiques, outillages ... |
| Déchets verts | X | X | X | X | X | Pelouse, branchages et feuillages |
| Emballages recyclables | X | X | X | X | X | Bouteilles d'huile acceptées |
| Encombrants | X | X | X | X | X | |
| Filtres à huiles/ à gazole | X | X | X | X | X | |
| Gravats | X | X | X | X | X | Détails page 20 |
| Huiles alimentaires/végétales | X | X | X | X | X | |
| Huiles minérales | X | X | X | X | X | |
| Journaux, Revues, Magazines | X | X | X | X | X | |
| Lampes et néons | X | X | X | X | X | |
| Peintures/Solvants | X | X | X | X | X | |
| Piles | X | X | X | X | X | |
| Radiographies | X | X | X | X | X | |
| Verres ménagers | X | X | X | X | X | |
| Ferraille | 1 ^{er} samedi du mois | Du lundi au samedi | 2 nd samedi du mois | 3 rd samedi du mois | 4 th samedi du mois | |

III - LES DECHETTERIES

4) Les tonnages réceptionnés

En 2013, la quantité de déchets réceptionnés au sein des déchetteries a baissé de 4,36 % par rapport à 2012. Une baisse principalement due à la diminution significative des dépôts de ferraille (-31,36 %) d'une part et des gravats (-17,29%) d'autre part. Quant au dépôts de déchets verts, ils sont toujours en constante augmentation avec cette année une hausse de 13,52%

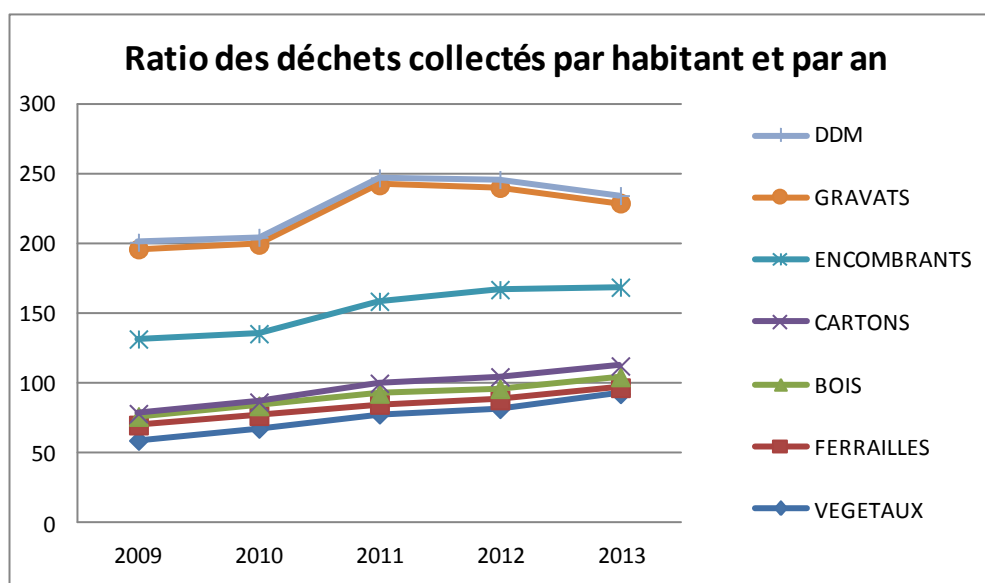
La baisse du tonnage de ferraille s'explique par le coût actuel de la reprise de la ferraille, non négligeable, qui incite les particuliers à la déposer directement auprès du repreneur .

Quant à la diminution des tonnages de gravats, celle-ci peut éventuellement être due à une diminution des rénovations et /ou constructions de logement qui sont en baisse depuis 2012.

Enfin, concernant les déchets verts, l'arrêt d'interdiction de brûlage instauré depuis le début d'année 2013, incite naturellement es administrés à déposer leurs déchets verts en déchetterie.

Evolution des tonnages durant ces 5 dernières années

| Type de déchets | 2009 | Ratio Kg/hab 2009 | 2010 | Ratio Kg/hab 2010 | 2011 | Ratio Kg/hab 2011 | 2012 | Ratio Kg/hab 2012 | 2013 | Ratio Kg/hab 2013 |
|------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|-------------------|----------------|-------------------|
| VEGETAUX | 1644 | 58,95 | 1915,2 | 67,56 | 2 235,80 | 77,8 | 2 370,58 | 81,67 | 2691,19 | 92,4 |
| FERRAILLES | 307,3 | 11,02 | 260,1 | 9,18 | 200,7 | 7 | 184,56 | 6,36 | 126,68 | 4,35 |
| BOIS (non peint) | 171,5 | 6,15 | 199 | 7,02 | 226,8 | 7,9 | 233,14 | 8,03 | 226,62 | 7,78 |
| CARTONS (grand format) | 58 | 2,08 | 75,4 | 2,66 | 205,3 | 7,2 | 246,45 | 8,49 | 227,5 | 7,81 |
| ENCOMBRANTS | 1491 | 53,46 | 1391,6 | 49,09 | 1 688,70 | 58,8 | 1 815,89 | 62,56 | 1645,00 | 56,48 |
| GRAVATS | 1801,5 | 64,59 | 1815,3 | 64,04 | 2 400,00 | 83,5 | 2 124,65 | 73,2 | 1757,30 | 60,34 |
| DDM | 133,55 | 4,82 | 143,19 | 5,05 | 148,56 | 5,05 | 167,3 | 5,76 | 156,88 | 5,39 |
| Total | 5 606,85 | 201,07 | 5 799,79 | 204,6 | 7 105,86 | 247,25 | 7 142,57 | 246,07 | 6831,17 | 234,55 |
| Evolutions | 8,69% | | 3,33% | | 18,38% | | 0,51% | | -4,36% | |

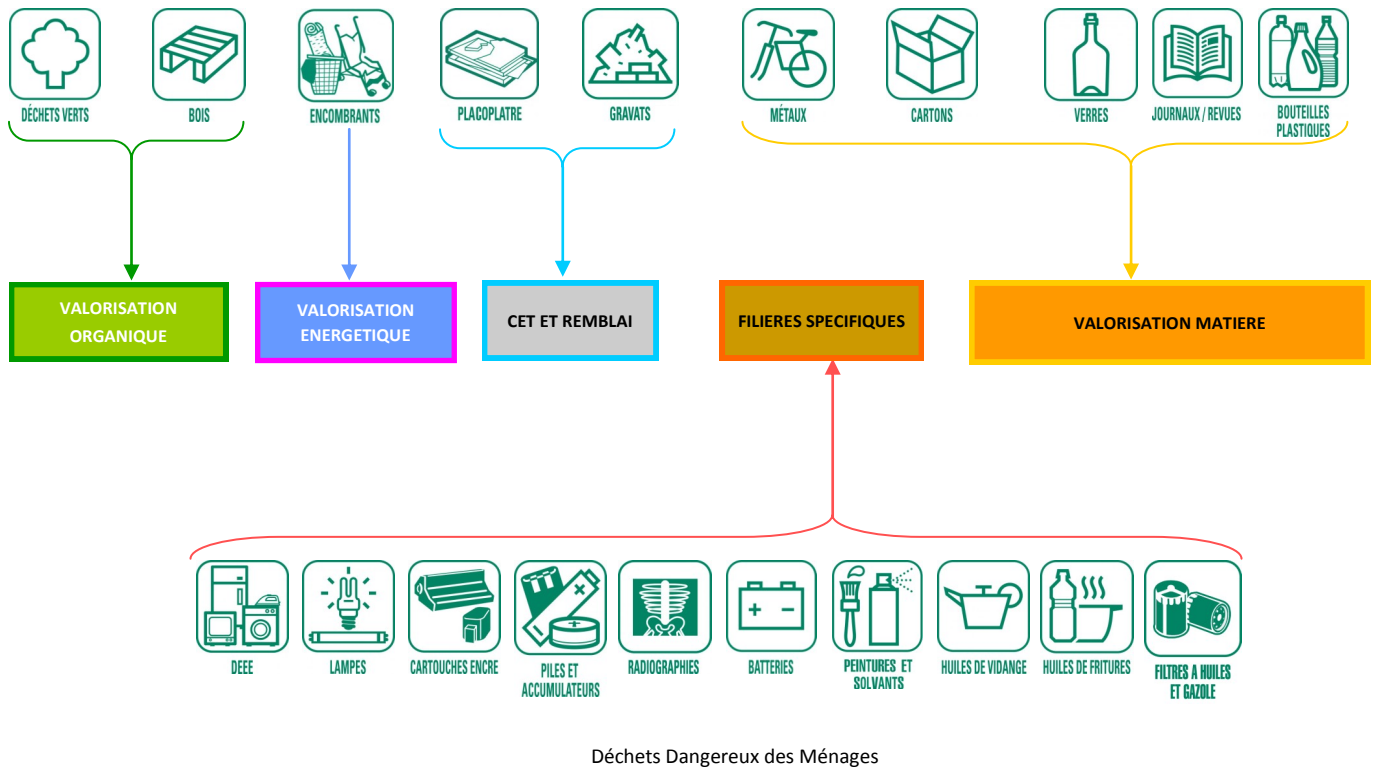


Exception faite des Déchets Dangereux des Ménages et des gravats, on remarque une évolution des tonnages pour la quasi-totalité des déchets réceptionnés par habitant. La tendance est au tri : les usagers savent aujourd'hui qu'en majeure partie, les déchets se recyclent et font donc l'effort de les déposer en déchetterie.

III - LES DECHETTERIES

B - LES FILIÈRES DE VALORISATION

Les filières de valorisation des différents flux



C - LE TRAITEMENT

Les déchets verts

Transférés directement sur une plate-forme d'exploitation du site de Benais où ils sont mis en andains, les déchets verts subissent un broyage puis un criblage, avant d'être évacués par le prestataire (Loire Compost Environnement). Coût de la prestation : 17 €/tonne

Les gravats

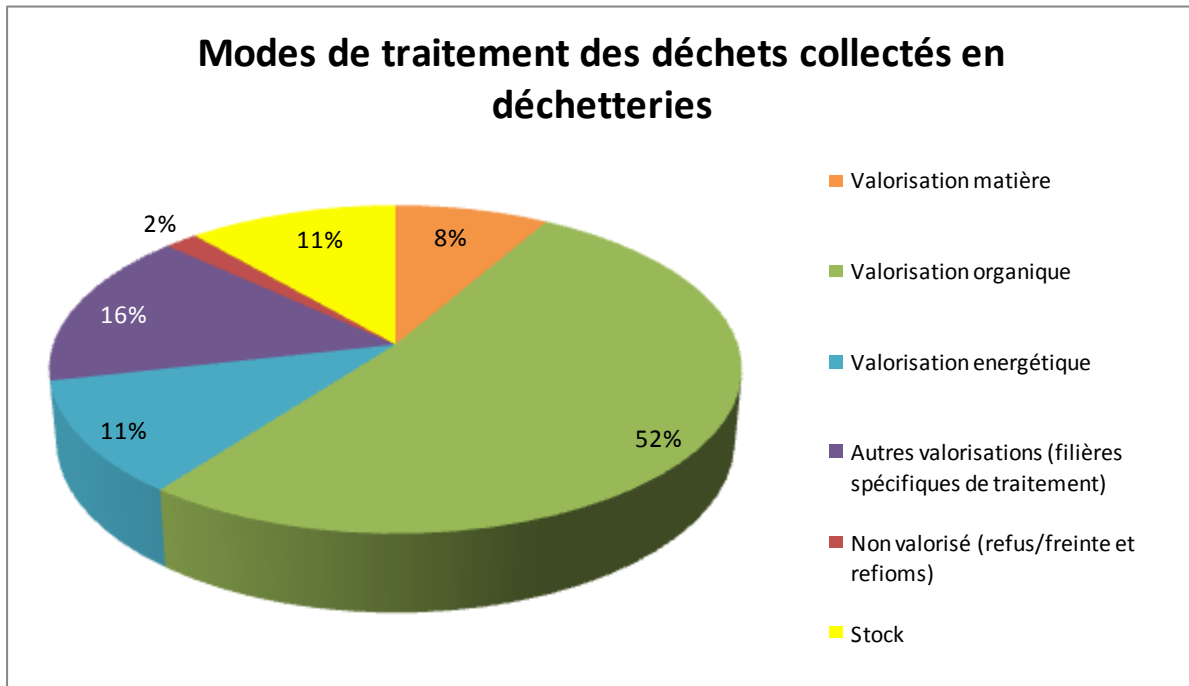
Les administrés trient les gravats par trois catégories :

- ⇒ Catégorie 1- dite "gravats durs" : ardoises, béton, parpaings, carrelage et briques
Ils sont acheminés au sein des ETS MOREAU à Bourgueil. Après concassage ces gravats sont réutilisés pour la réfection des routes. Prestation réalisée au prix de 5.00 €/tonne.
- ⇒ Catégorie 2 - dite "gravats mous" : plâtre, terre de remblai, pierres de tuffeau
Ils sont également acheminés au sein des ETS MOREAU afin d'être utilisés pour le remblaiement des décharges contrôlées (prestation gracieuse)
- ⇒ Catégorie 3 : placoplâtre
Il est transféré en Centre d'Enfouissement Technique car à ce jour, il existe aucune filière de traitement sur notre secteur.
Coût de la prestation : 91 €/tonne

III - LES DECHETTERIES

Les encombrants

Transférés des déchetteries au centre de transfert, les encombrants sont compactés puis rechargés dans des caissons de 35m³ afin d'être acheminés vers le site de l'UVE de Lasse pour y être incinérés. Coût de la prestation : 60.93 €/tonne + 4 €/tonne TGAP.



III - LES DECHETTERIES

Filières de recyclage :

PRESTATAIRES :

| MATIERES | TYPE DE PRESTATIONS | PRESTATAIRES |
|---|--------------------------|--|
| Cartons 227,50 tonnes | Valorisation Matière |  (Dpt 49) |
| Déchets Verts 2691,19 tonnes | Valorisation Organique |  (Dpt 49) |
| Encombrants 1645,00 tonnes | Valorisation Energétique |  (Dpt 49) |
| Ferraille 126,68 tonnes | Valorisation Matière |  (Dpt 49) |
| Bois 226,62 tonnes | Valorisation Matière |  (Dpt 49) |
| Gravats 1757,30 tonnes | Valorisation en remblai |  ou  (Dpt 37) |
| Batteries 3,71 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 49) |
| D3E 126,47 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 37) |
| Peintures/Solvants 13,50 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 49) |
| Néons 0,95 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 28) |
| Cartouches d'encre 0,35 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 69) |
| Piles 3,04 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 44) |
| Huiles Minérales 6,29 tonnes | Traitement Spécifique |  (Dpt 86) |
| Huiles Végétales 1,80 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 44) |
| D.A.S.R.I 0,75 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 37) |
| Radiographies 0,02 tonne | Traitement Spécifique |  (Dpt 85) |

III - LES DECHETTERIES

2) - ASPECTS FINANCIERS

A - L'exploitation

Le montant des dépenses réalisées pour l'exploitation des déchetteries, au titre de l'année 2013, s'est élevé à 283 804.01 euros, contre 273 491 € en 2012.

Une augmentation qui résulte de plusieurs facteurs :

Le contrat pour le tri des peintures et solvants signé avec un nouveau prestataire au 1er janvier a nécessité de la part des gardiens de déchetteries, beaucoup plus de vigilance afin d'obtenir une réduction significative de la facture.

Un engagement certes tenu.... Mais un temps de travail en augmentation d'environ 7 heures/par semaine.

Davantage d'entretiens des différents équipements, réalisés en interne par les agents en fonction de leur capacité (soudures de caissons, réparation des clôtures, débroussaillage, etc...)

B - Le traitement et les transferts

Le coût de traitement des différents flux réceptionnés s'est élevé à 205 478.52 €, comme en témoigne le bilan ci-après :

Prestation de traitement (coût TTC)

| | |
|--|--------------|
| • Encombrants | 133 373.75 € |
| • Déchets verts | 22 363.35 € |
| • Bois non peint | 5 318.97 € |
| • Cartons | 8 040.00 € |
| • Déchets Ménagers Spéciaux (<i>peintures</i>) | 20 474.06 € |
| • DASRI (<i>piquants/coupants</i>) | 883.63 € |
| • Gravats | 6 220.20 € |
| • Placoplatre | 8 805.53 € |

Les transferts quant à eux, représentent un poste difficile à appréhender.

En 2013, 184 600 euros ont été consacrés aux rotations qui sont effectuées des déchetteries au centre de transit de Be-nais, pour l'évacuation des caissons contre 181 789 € en 2012.

Bien que les tonnages à transporter aient diminuer, le nombre de rotations (1 375 contre 1 379 en 2012) est stable, laissant présager d'un manque d'optimisation renforcé également par le vidage systématique de tous les caissons le vendredi afin de libérer un maximum d'espace pour les dépôts du samedi.

Une réflexion sur une démarche de compaction devra être envisagée rapidement.

Aspects contractuels – Eco-organismes

◆ Compensation OCAD3E

Liée à la collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, la compensation financière 2013 s'est élevée à 8 492.53 €

III - LES DECHETTERIES

C - La revente des matériaux

Les recettes liées à la revente de matériaux réceptionnés en déchetteries, se déclinent ainsi :

- Reprise de la ferrailles & des batteries : 28 091.71 €
- Reprise des cartons : 6 000.26 €
- Reprise de broyat de bois non peint : 2 131.80 €

| Synthèse coût du service DECHETTERIES <i>(données résultant du CA 2013 hors opérations d'ordre)</i> | | | | | |
|---|---------------------|------------|-----------|---|-------------|
| Dépenses | Montant TTC | Coût/tonne | Coût/hab. | Recettes et/ou Soutiens financiers | Montant TTC |
| Charges liées à l'exploitation | 283 804,01 € | 41.54 € | 9.74 € | Ventes des matériaux | 36 223.77 € |
| Charges liées au traitement <i>(incluant les transferts)</i> | 412 812.80 € | 60.43 € | 4.17 € | Compensation OCAD 3E | 8 492.53 € |
| Charges complémentaires Adhésion SIVERT + acquisition composteurs | 16 210.19 € | 2.37 € | 0.55 € | Divers <i>Péréquation liée au transport des encombrants Vente de composteurs, location caissons, etc</i> | 12 349.51 € |
| TOTAL DEPENSES | 712 827.00 € | 104.35 € | 24.47€ | TOTAL DES RECETTES | 57 065.81 € |

Tonnages collectés en 2013 : 6 831 tonnes — habitants : 29 125



| | | | | |
|---|-------------------------|---|------------------|---------------|
| Coût Net (dépenses-recettes) | 655 761.19 € TTC | ⇒ | 22.51 €/habitant | 95.99 €/tonne |
|---|-------------------------|---|------------------|---------------|

Une hausse du coût du service liée, non seulement à l'augmentation du temps passé en matière de tri des flux réceptionnés mais également en raison de la diminution des recettes (- 34 882 €). Là encore, la redistribution des soutiens s'est opéré. En effet, le soutien à la tonne trié en matière concernant les cartons, est transformé en soutien à la communication en matière de recyclables.

Pour information : évolution du coût du service par habitant durant les 3 dernières années :

| ANNEE 2011 | ANNEE 2012 | ANNEE 2013 |
|------------|------------|------------|
| 18.17 € | 20,83 € | 22,51 € |

IV - LA COMMUNICATION

LA COMMUNICATION

Afin d'informer le public et de le sensibiliser aux problématiques et aux enjeux du tri des déchets, le SMIPE a, pendant l'année 2013, réalisé plusieurs actions de communication à destination des enfants et des adultes.

➤ 11 INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE POUR 330 ENFANTS

Sur l'année 2013, le service Communication a organisé 11 animations scolaires autour du tri, pour les élèves de grandes sections et primaires.

Deux animations sont à chaque fois proposées pour aborder le tri sélectif :

1- Animation comment et pourquoi trier les déchets ?

Cette animation permet de distinguer les différents matériaux présents dans nos emballages et d'apprendre les règles d'or du tri.

2- Les ateliers Rouletaboule

Ce module propose de rechercher, d'explorer et de comprendre les déchets, leurs filières, leurs traitements et leurs gestions. Conçus sous forme ludique, ces cinq ateliers sont complémentaires mais indépendants.

➤ 204 VISITEURS AU SIVERT DE L'EST ANJOU

Le service communication a organisé 6 visites sur le site de l'U.V.E de Lasse - La Salamandre

Pendant 2 heures environ, adultes et enfants visitent le circuit pédagogique, les installations de l'usine et participent au jeu de l'empreinte écologique.

➤ 200 CAISSETTES BLEUES DISTRIBUEES DANS LES MAIRIES, CENTRES DE LOISIRS ET ECOLES VOLONTAIRES

Afin d'améliorer les performances de tri du papier, une campagne de distribution de caissettes bleues avec une formation, a été réalisées au sein de toutes les mairies du territoire, des centres de loisirs et des écoles volontaires. Ainsi celles-ci permettent de faciliter le tri du papier dans les structures qui en produisent le plus, pour un apport en P.A.V. et un recyclage plus performant.

➤ 4 EVENEMENTS

Cette année, le SMIPE a participé à trois événements nationaux et un local :

⇒ La semaine du développement durable du 1er au 7 avril avec un stand sur le marché de Bourgueil

⇒ La semaine de réduction des déchets du 16 au 24 novembre en proposant aux élus et personnel communal la visite du Centre de tri

⇒ La tournée des dééglinglés qui a eu lieu du 1er au 08 juin : Campagne de sensibilisation au tri des DEEE

⇒ Fête de la nature le 1^{er} week-end de juin, avec la mise en avant de distribution des composteurs individuels

➤ 837 PERSONNES VISITEES EN PORTE A PORTE

Les habitants de la commune de Restigné, d'Allonnes et une partie de Bourgueil (reste en 2012) ont été sensibilisés au tri sélectif et aux activités du SMIPE, par les ambassadeurs de tri en porte à porte.

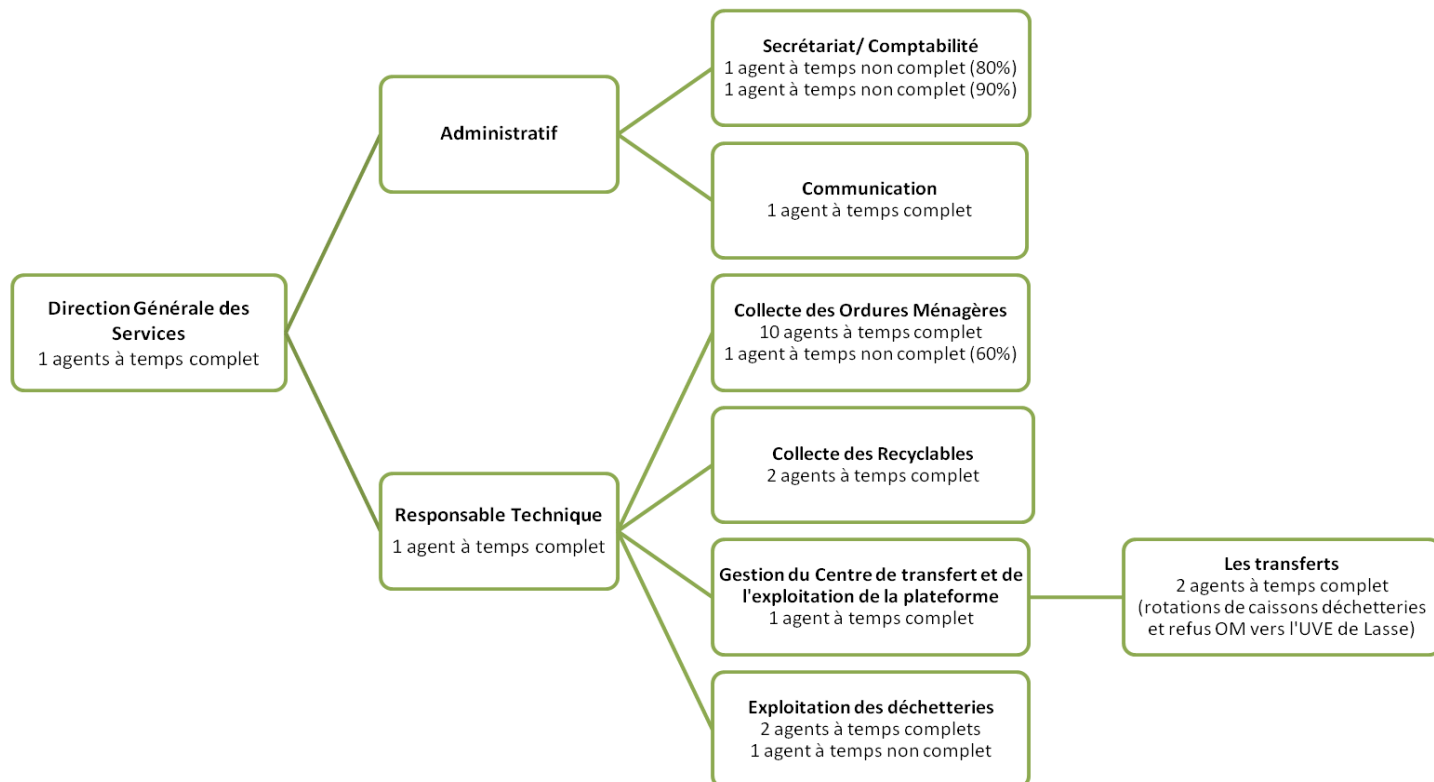
➤ DE NOUVEAUX SUPPORTS DE COMMUNICATION

- Journal Info Déchets: Journal d'information sur le tri et le traitement des déchets.
- Guide de tri - distribution en mairies et en porte à porte.
- STOP PUB
- Flyers horaires déchetteries



V - LES MOYENS HUMAINS & MATERIELS

A - LES MOYENS HUMAINS



. Les absences pour raisons de santé comptabilisées sur l'année

Absentéisme global :

9.1 % des agents se sont arrêtés au moins une fois dans l'année

Nombre d'arrêts maladie ordinaire constatés : **7** - soit au total 291 jours d'arrêt

Nombre d'arrêt maladie longue durée : **1** - soit au total 182 jours d'arrêt

Nombre d'accidents du travail déclarés : **1** - soit au total 17 jours d'arrêt

Nombre de congés maternité : **1** - soit au total 13 jours d'arrêt

. La cotisation Assurance du Personnel

Au titre de la protection de ses agents, le Syndicat a versé la somme de 47 073.48 € (DEXIA—SOFCAP)

B - LES MOYENS MATERIELS

Au 31 décembre 2013, le SMIPE disposait d'un parc de véhicules et des matériels suivants :

- * 6 Benes à Ordures Ménagères dont une en location longue durée
- * 3 Porteurs pour les transferts de déchetteries et les refus d'Ordures Ménagères (**OM**)
- * 1 Porteur pour la collecte des colonnes de tri sélectif
- * 2 Remorques pour les transferts
- * 1 remorque pour véhicules utilitaires
- * 2 Fourgons pour la collecte des D3E et le gardiennage des déchetteries.
- * 2 Véhicules utilitaire destinés aux déchetteries ou animations
- * 4 Véhicules légers
- * 1 Tracteur équipé d'un giro-broyeur et d'un crouer-crop pour les travaux forestiers

Matériels divers

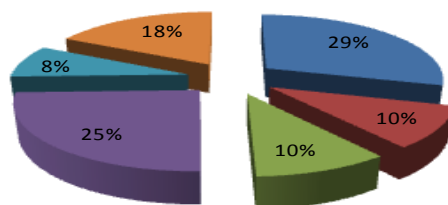
- * 1 Pelle sur roues (Benais)
- * 1 Chargeur (Benais)
- * 82 caissons de 35 m³

VI - L'EXECUTION BUDGETAIRE

A - Le budget de Fonctionnement

En 2013, les **dépenses de fonctionnement** du SMIPE ont atteint 2 325 475,80 € (hors opération d'ordre et déduction faite des remboursements de rémunération constatés en recettes de fonctionnement).

| | |
|--|----------------|
| Charges de fonctionnement général <i>Carburant, maintenance véhicules, prestations de traitement, etc...</i> | 1 358 880,40 € |
| Charges de personnel | 831 789,27 € |
| Charges de gestion courante <i>Indemnités élus & contributions organismes</i> | 67 127,41 € |
| Charges financières <i>Intérêts d'emprunts</i> | 55 383,74 € |
| Charges exceptionnelles <i>Indemnité de sinistre et cession biens</i> | 12 294,98 € |

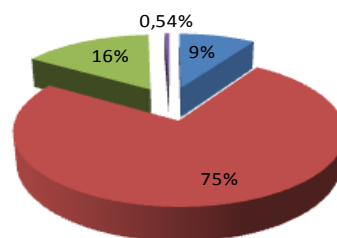


- COLLECTE ORDURES MENAGERES
- COLLECTE DES RECYCLABLES
- EXPLOITATION DES DECHETTERIES
- TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
- TRAITEMENT DES RECYCLABLES
- TRAITEMENT DES FLUX DECHETTERIES

Sur le graphique ci-contre, on constate que les charges de fonctionnement sont affectées pour moitié aux coûts de traitement des flux et pour moitié aux coûts de collecte pour les services ordures ménagères et recyclables et d'exploitation pour les déchetteries.

En 2013, les **recettes de fonctionnement** du SMIPE ont atteint 2 546 408,66 € (hors résultat reporté, opérations d'ordre et déduction faite du remboursement de rémunération considéré en dépenses de Fonctionnement).

| | |
|---|----------------|
| Vente de produits & services | 235 617,33 € |
| Participation Communautés de Communes <i>(au titre de la TEOM)</i> | 1 898 806,68 € |
| Dotations et attributions Eco Emballages et autres | 397 998,57 € |
| Produits exceptionnels <i>(remboursement sinistre, cession et reprise de biens)</i> | 13 986,08 € |



- VENTE MATERIAUX, RECETTES FILIERES et REDEVANCES SPECIALES
- PARTICIPATION DES 3 COMMUNAUTES (TEOM)
- DOTATION ECO EMBALLAGES & AUTRES COMPENSATIONS
- RECETTES EXCEPTIONNELLES

Comme en témoigne le graphique ci-contre la principale source de financement des services est représentée par la contribution des Communautés de Communes et d'Agglomération par l'application de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui résulte de l'augmentation physique des bases et de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases locatives (loi de Finances).

Ainsi, au vu des résultats de cet exercice budgétaire, la hausse prévisible au titre de l'année 2014 devrait être de l'ordre de 2,98 %.

VI - L'EXECUTION BUDGETAIRE

B - Le budget d'Investissement

Les **dépenses d'investissement** du Syndicat se sont élevées à 491 697,12 € (*hors opération d'ordre*).

Ces dépenses concernent avant tout le remboursement des emprunts relatifs aux équipements existants (Centre de transferts, équipement déchetteries, véhicules de collectes).

Quant aux immobilisations corporelles, les principaux programmes de travaux et acquisitions effectués durant cette année, concernaient :

Bâtiments et travaux divers

- Réalisation d'un sens unique déchetterie de Bourgueil (62 000 €) - Réaménagement hangar cartons Benais (45 000 €)
- Réfection de clôture déchetteries (8 300 €)

Matériels roulants

- Acquisition d'un véhicule porteur pour les transferts (123 000 €) - Acquisition de deux véhicules d'occasion type master et boxer (29 000 €)
- Acquisition d'un véhicule Partner et d'une petite remorque (9 500 €)

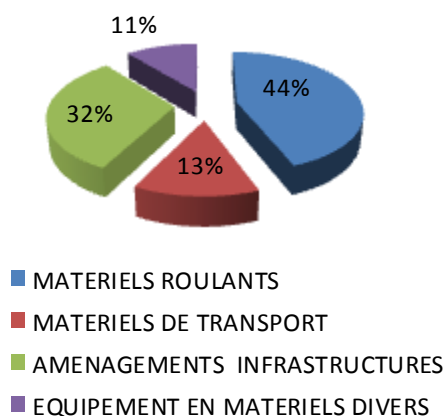
Matériels de transport

- Acquisition de 3 caissons 35 m3 pour déchetterie (15 000 €) - Acquisition 5 caissons fermés avec trappes pour cartons déchetterie (34 000 €)

Equipement en matériels divers

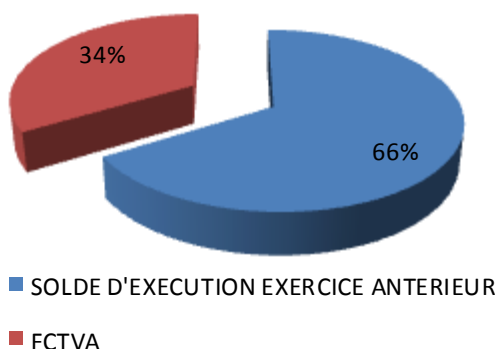
- Matériel de géo localisation pour service collecte (11 000 €) - Matériel service administratif pour 5 000 € (Serveur/massicot/onduleur)
- Matériel service communication pour 2 000 € (stand/bâches) - matériel pour service déchetteries pour 13 000 € (abri cuve à huile/caisson pour réemploi et signalétique) - Matériel pour site d'exploitation Benais pour 9 000 € (peson et chariot à roulettes pour transport colonnes)

| | |
|---|--------------|
| Remboursement des emprunts (<i>capital</i>) | 125 896,72 € |
| Immobilisations corporelles (<i>travaux et acquisitions</i>) | 365 800,40 € |



Les **recettes d'investissement** se sont élevées à 123 834.82 € (*hors opération d'ordre*).

La section s'équilibre à l'aide d'un prélèvement à la section de Fonctionnement ainsi qu'avec les opérations d'ordre.



| | |
|---|-------------|
| Affectation résultat (report exécution exercice 2012) | 82 076,94 € |
| FCTVA (récupération TVA sur les acquisitions effectuées en 2012) | 41 757,88 € |

PROJETS 2014

1) Les Composteurs individuels

Devant le franc succès des campagnes de distributions des composteurs, le SMIPE réorganisera une quatrième campagne de distribution de composteurs avec les mêmes volumes et les mêmes tarifs.



2) Un nouveau porteur pour la collecte des P.A.V.

Au regard de l'utilisation intensive (2x7jours) du porteur dédié à la collecte des recyclables en P.A.V., et des diverses panes qui perturbe le bon fonctionnement du service, les membres du Comité Syndical engageront une réflexion sur la nouvelle acquisition de ce type de matériel.

3) Recrutement d'un agent de terrain pour le service communication

Afin d'améliorer les performances de tri, un agent de terrain sera recruter, avec pour objectif de délivrer un maximum de consignes de tri et répondre aux éventuelles questions en matière de déchets. Il renforcera ainsi le service et permettra de couvrir davantage de communes, dans le cadre de la démarche de porte à porte, entre autres.